Conseil central du Montréal métropolitain CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Mai 2015
volume 29
numéro 4

1er MAI : COUILLARD ET CONSORTS DEHORS !

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178

Responsable :
Manon Perron

Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx

Conception graphique :
Jean Gladu

Montage : Hélène Gauthier

Correction des textes :
Michèle Delsemme

Photographies : Michèle Delsemme, Michel Giroux, Christian Laforce et Emmanuelle Proulx

Impression : Accent Impression

Distribution : CSN

Pour abonnement :
helene.gauthier@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021

À l'agenda

Mai

1er
Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

6
Assemblée générale

4-5-6
Exécutif syndical I

7-8
Délégué-e syndical

11-12
Information dans notre syndicat

13
Secrétariat

19
Comité de surveillance

21-22
Trésorerie

21-22
Initiation à la santé sécurité du travail

22
SGS logiciel de trésorerie

25-26-27
Work Related Accidents and Diseases

mot de la présidente

1er mai

Mobilisation générale!

Par Dominique Daigneault

Le 1er mai, Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, la mobilisation contre les mesures d'austérité doit prendre une ampleur sans précédent. Le dernier budget Leitão est sans équivoque quant à l'intention du gouvernement de poursuivre sa destruction de nos services publics et de nos programmes sociaux. Véritable budget patronal, pour reprendre l'expression de la CSN, il n'en a que pour le monde des affaires et tourne le dos aux besoins réels de la population.

Perturbations et grève sociale

Le 1er mai, les syndicats, les groupes communautaires, les groupes de femmes et le mouvement étudiant manifesteront leur colère par diverses actions dans toutes les régions. Ainsi, 56 groupes communautaires se sont donné des mandats de grève sociale. Au moment d'écrire ces lignes, 15 cégeps ont également obtenu de tels mandats, dont quatre dans la région de Montréal. Six autres syndicats de profs de cégep de la région iront aussi consulter leurs membres. D'autres syndicats ayant un droit de grève légal choisiront de l'exercer le 1er mai.

Dans la région de Montréal, les activités sont décidées et coordonnées par la Coalition du 1er mai, composée de l'ensemble des organisations syndicales, d'organisations communautaires ainsi que des trois grandes associations étudiantes. Les actions déterminées vont dans le sens des mandats de l'assemblée générale du conseil central à l'effet d'exercer des perturbations économiques. Celles-ci débuteront tôt le matin et se poursuivront tout au long de la journée. À l'heure du dîner, les syndicats sont invités à dresser des piquets de grève symbolique devant leur milieu de travail. Enfin, de 17 h à 22 h, un rassemblement de type cabaret politique se tiendra au théâtre National. Discours, musique et témoignages sur les actions tenues le jour même seront à l'avant-scène. Outre les actions appelées par la Coalition du 1er mai, les délégué-es à l'assemblée générale du conseil central ont aussi convenu d'inviter les syndicats à participer à la manifestation appelée par la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-Montréal).

Pour que les actions de perturbation connaissent le succès qu'elles méritent, nous aurons besoin de toutes les forces vives du mouvement. Ce type d'actions nécessite la participation de plusieurs centaines, voire de milliers de personnes. Pour ce faire, nous vous invitons à libérer des militantes et des militants, à mobiliser les travailleuses et les travailleurs en grève ou qui sont en congé cette journée-là afin qu'ils puissent se joindre aux actions de perturbation et aux piquets de grève symbolique. Si vous êtes en situation d'exercer votre droit de grève de façon légale, vous pouvez réfléchir à la possibilité d'utiliser une journée le 1er mai.

Vous êtes membre d'un syndicat menant une lutte locale qui utilise des objets de visibilité (macarons, t-shirts, etc.), le 1er mai, on les porte! C'est le temps d'être créatif : pourquoi ne pas confectionner des pancartes maison, sortir les casseroles, s'associer avec d'autres syndicats de votre secteur pour organiser un dîner de mobilisation commun. Toutes les bonnes idées sont à explorer! D'ailleurs, vous êtes chaudement invités à nous faire connaître vos actions afin que nous puissions les rendre visibles.

Surveillez attentivement les informations que nous vous avons fait parvenir et celles qui viendront plus tard. Le 1er mai, soyons nombreuses et nombreux à clamer que nous refusons l'austérité!

➲**www.clac-montreal.net/1mai2015**

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 100 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

Budget Leitão

Déficit d'humanité

Par Manon Perron
Secrétaire générale du CCMM–CSN

Rendez-vous solidaire des travailleuses et des travailleurs, le 1er mai revêt un caractère particulier cette année. Ce sera une occasion importante pour toutes et tous de se mobiliser pour refuser l'austérité. Travailleuses et travailleurs au salaire minimum, précaires, syndiqués ou pas, dénonçons le patronat et le gouvernement Couillard qui cherchent à nous diviser.

Au moment d'écrire ces lignes, nous assistions au dévoilement du budget Leitão qui confirmait nos pires appréhensions. Sans surprise donc, le ministre des Finances consolide son collègue du Conseil du trésor, fermant la porte au rattrapage salarial dans le secteur public. Quelques jours auparavant, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui représente les PME canadiennes, dévoilait les résultats d'une étude portant sur la rémunération des employé-es du secteur public. Ses conclusions sont complètement opposées à celles de l'Institut de la statistique du Québec qui, depuis plusieurs années, attestent le retard de la rémunération qu'accusent les travailleuses et les travailleurs du secteur public, particulièrement en santé et en éducation. En provoquant une guerre de chiffres, la FCEI tente de manipuler l'opinion publique en portant un jugement sur la valeur de leur travail. L'étude de la fédération conclut que les employé-es du privé gagnent beaucoup moins que ceux du public. Elle avance que les contribuables canadiens épargneraient 20 milliards de dollars par année si les fonctionnaires étaient rémunérés selon les normes du secteur privé. Visiblement, la fédération utilise des arguments arithmétiques pour soutenir son idéologie. Que voilà une loi immuable : toujours, il faut s'appauvrir pour satisfaire le patronat!

Un salaire minimum toujours au minimum

La même guerre de chiffres s'applique pour le salaire minimum. L'annonce du ministère du Travail, qui se fait normalement à la fin de l'année afin d'être en vigueur le 1er mai suivant, est suivie avec beaucoup d'inquiétude par le patronat. Toute majoration ne doit pas représenter un frein à l'entrepreneuriat. Cette année, le salaire minimum sera augmenté de 0,20 $ et passera de 10,35 $ à 10,55 $ l'heure. Au moment de cette annonce, le ministre Sam Hamad était fier d'affirmer que le gouvernement avait trouvé le « chemin de l'équilibre » en soutenant, d'une part, qu'il incitait les personnes assistées sociales à retourner sur le marché du travail et, d'autre part, à ne pas avoir compromis la rentabilité des entreprises. En plus d'épouser le discours patronal, on pourrait accuser le ministre d'avoir dévié l'attention de l'opinion publique en véhiculant des préjugés sur les personnes bénéficiant de l'aide de dernier recours.

Légèrement supérieure à l'inflation, l'augmentation consentie cette année est loin d'être satisfaisante. Pour une personne qui travaille 40 heures par semaine, la hausse ne représente que 8 $ par semaine et 416 $ par année. Le salaire minimum devrait permettre à une personne qui travaille 40 heures d'obtenir une rémunération équivalente au seuil de faible revenu de Statistique Canada avant impôts. Le salaire minimum devrait donc plutôt atteindre 11,47 $ l'heure. On est loin de la coupe aux lèvres. Le niveau des augmentations accordées n'assure en rien une juste redistribution de la richesse pour les travailleuses et les travailleurs, et ne menace d'aucune façon la rentabilité des entreprises. Pourtant, une étude du ministère du Travail démontre que la hausse du salaire minimum a une incidence positive sur la rémunération de 20 % de la main-d'œuvre, et particulièrement sur 25 % de la main-d'œuvre féminine. Sachant que chaque augmentation du salaire minimum est réinjectée directement dans l'économie locale, on peut rapidement conclure que des majorations plus généreuses stimuleraient davantage l'économie.

Les politiques d'austérité n'ont d'autre but que de niveler nos conditions de travail vers le plus bas dénominateur. Unis pour refuser l'austérité, réclamons notre juste part de la richesse!

Manifestation nationale de l'ASSÉ

Une mer étudiante

Des dizaines de milliers de personnes ont dénoncé le budget 2015-2016 du gouvernement Couillard lors de la manifestation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, le 2 avril. Le budget Leitão-Coiteux s'inscrit dans le droit-fil de la logique austère portée par les libéraux depuis leur élection, il y a tout juste un an.

Entre autres mesures décriées, une compression douloureuse dans les réseaux de la santé et de l'éducation, des secteurs névralgiques qui verront leurs dépenses de programme augmentées respectivement de 1,4 % et de 0,2 %, ce qui est très insuffisant pour combler l'augmentation des coûts de système évaluée à environ 4,5 %. Dans les faits, cela se traduira par de nouvelles coupes.

En outre, le budget prévoit des baisses d'impôt et des allégements fiscaux pour les entreprises qui se chiffrent à 2,5 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. On s'inquiète également des nombreuses fusions d'organismes annoncées.

Renouvellement de la convention collective du SPUQ

Mandat de grève

Le 2 avril, le Syndicat des professeur-es de l'UQAM (SPUQ-CSN) tenait une première journée de grève pour protester contre l'attitude intransigeante de l'administration à l'occasion des négociations pour le renouvellement de la convention collective, échue depuis 2013. Qualité de l'éducation et collégialité dans la gestion académique sont parmi les axes de revendications du corps professoral comptant plus de 1 100 personnes. Le SPUQ a profité de sa journée de grève pour participer à la manifestation de l'ASSÉ. Fait à noter, le syndicat détient un mandat pour le déclenchement d'une deuxième journée de grève, au moment jugé opportun.

www.spuq.uqam.ca

La détermination du personnel non enseignant du collège Villa Maria a eu raison de l'entêtement de la direction. Après plus d'un an et demi de négociation et une journée de grève tenue le 30 janvier (notre photo), une première convention collective de trois ans est enfin conclue. Entre autres gains, l'arrimage des échelons salariaux à ceux des postes des commissions scolaires publiques ainsi qu'une clause encadrant la sous-traitance.

Les auxiliaires d'enseignement de l'Université McGill, membres de l'Association des étudiantes et étudiants diplômés employés de McGill (FNEEQ–CSN) ont déclenché une grève de 24 h, le 16 avril. Le syndicat de 2 600 membres revendique une augmentation de salaire et l'indexation du budget de soutien à l'enseignement en fonction du nombre d'étudiants au premier cycle. Le syndicat fait aussi campagne contre l'austérité de l'administration.

Difficultés financières à la Cinémathèque québécoise

Assurer la pérennité d'un patrimoine essentiel

Les différentes composantes de la Cinémathèque québécoise rejettent unanimement l'idée d'une fusion avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Son assemblée générale, tenue le 8 avril, a adopté une proposition sans équivoque en ce sens, ce qui met un terme à l'étude de cette option au sein du conseil d'administration de cette importante organisation, dont la mission consiste essentiellement à conserver, à rendre disponible et à diffuser le patrimoine cinématographique, télévisuel et audiovisuel québécois.

Il reste que le problème de sous-financement chronique de l'institution demeure entier, puisque son déficit annuel tourne autour de 800 000 $ par année. En écartant l'option de fusion avec BAnQ, l'intégrité et l'indépendance d'une institution de plus d'un demi-siècle seront préservées, souhaite-t-on à la Fédération nationale des communications (FNC–CSN). « Tout le monde marche dans la même direction pour assurer la pérennité de la cinémathèque », affirme Pascale St-Onge, secrétaire générale à la FNC.

La mobilisation des dernières semaines donne de l'espoir : en conférence de presse le 25 mars, des cinéastes et des artistes de renom, dont Léa Pool et Yves Jacques, ont unanimement défendu la cinémathèque, une « ressource phare » dans le monde cinématographique, a-t-on alors insisté. Puis, le 8 avril, plus d'une centaine de personnes démontraient leur appui à l'organisme lors d'une manifestation en marge de l'assemblée générale des membres, qui a fait salle comble. « La mobilisation doit s'intensifier, poursuit madame St-Onge, afin de multiplier les appuis tant dans le milieu culturel que dans la population. Notre attachement à la cinémathèque doit se traduire concrètement », soutient-elle.

Salaires gelés

Les sacrifices effectués par les artisans de la cinémathèque révèlent leur attachement profond à l'organisme. Lors de la sortie médiatique du 25 mars, la présidente du Syndicat des employé-es de la Cinémathèque québécoise (CSN), Lorraine LeBlanc, a insisté sur le dévouement des travailleuses et des travailleurs dont les salaires sont gelés depuis 2008 et qui ont même consenti, dans le passé, une baisse des salaires de 20 % pour sauver ce patrimoine essentiel à la société québécoise.

Adhérons à la Cinémathèque

Lors des semaines et des mois à venir, plusieurs actions seront posées pour contribuer à consolider la situation financière de l'organisme. La campagne d'adhésion sera accentuée afin d'augmenter le nombre de ses membres. On souhaite aussi solliciter le secteur privé. Mais Québec doit faire sa part en indexant les budgets de la cinémathèque, en soutien à l'action qui s'effectue pour préserver le patrimoine cinématographique québécois, martèle la secrétaire générale de la FNC, qui souligne l'expertise exceptionnelle de la Cinémathèque québécoise développée depuis maintenant 51 ans.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Première convention collective au Centre St-Pierre

La justice sociale est aussi syndicale !

Après plus d'un an de négociation, la trentaine d'employé-es du Centre St-Pierre obtiennent enfin une première convention collective. Adoptée à 100 % par les syndiqué-es, la convention comporte des gains substantiels, notamment un rattrapage salarial important pour les occasionnels (dont le salaire accusait un déficit de 5 $ l'heure par rapport aux autres employé-es), la possibilité de prendre ses vacances à l'extérieur de la période imposée par l'employeur, une clause contre la sous-traitance, le maintien du régime de retraite et des assurances collectives, et une nouvelle formule pour la reprise des heures supplémentaires.

Le syndicat a désiré faire paraître ce mot de remerciements :

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre St-Pierre–CSN souhaite remercier tous ses camarades et partenaires pour leur appui lors des activités de mobilisation dans le cadre de la négociation de sa première convention collective. Que ce soit les syndicats locaux, les fédérations, le conseil central ou tous les organismes communautaires fréquentant le Centre St-Pierre, votre solidarité a fait une grande différence pour nous, tout particulièrement lors du port du macaron dans les locaux du Centre St-Pierre ou lors des rassemblements extérieurs pour militer et se faire entendre. Nous sommes fiers de dire qu'enfin, notre première convention est signée, et ce, grâce à notre ténacité et surtout, grâce à votre généreuse collaboration. Vous avez été là pour nous avec solidarité et par entraide. Un énorme merci aussi à nos précieux conseillers Philippe Dufresne (FEESP) et Ariane Pelletier (CCMM-SAMVR).

Déménagement au CUSM

Des incertitudes

Devant l'imminence du déménagement du personnel et des patients du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) vers le nouvel hôpital sur le site Glen, les inquiétudes étaient nombreuses au Syndicat des employé-es du CUSM (SECUSM-CSN), qui a revendiqué que des rencontres s'effectuent avec l'ensemble des travailleuses et des travailleurs devant être transférés afin de les informer de leur nouvel environnement de travail.

À un peu plus de deux semaines de la première étape du déménagement, prévu le 26 avril, le syndicat organisait une manifestation devant l'Hôpital Royal Victoria, le 9 avril, pour dénoncer le manque de formation, les directives contradictoires et l'improvisation caractérisant l'opération. Le président du SECUSM exigeait alors une plus grande collaboration avec les différents gestionnaires « de plancher » afin de s'assurer que les services offerts à la population soient adéquats sur le nouveau site. « Seules des informations très générales ont été transmises à environ 70 % du personnel concerné », a souligné le président du SECUSM, Paul Thomas, lors de la manifestation. On parle ici d'informations sur les mesures d'urgence, par exemple. Toutefois, a-t-il insisté, les employé-es n'étaient toujours pas au courant de données cruciales, comme leur horaire de travail, l'unité dans laquelle ils allaient travailler ou bien l'emplacement du matériel nécessaire pour effectuer leurs tâches. « Toute l'organisation du travail est touchée par ce déménagement. Cela se fait dans l'improvisation ».

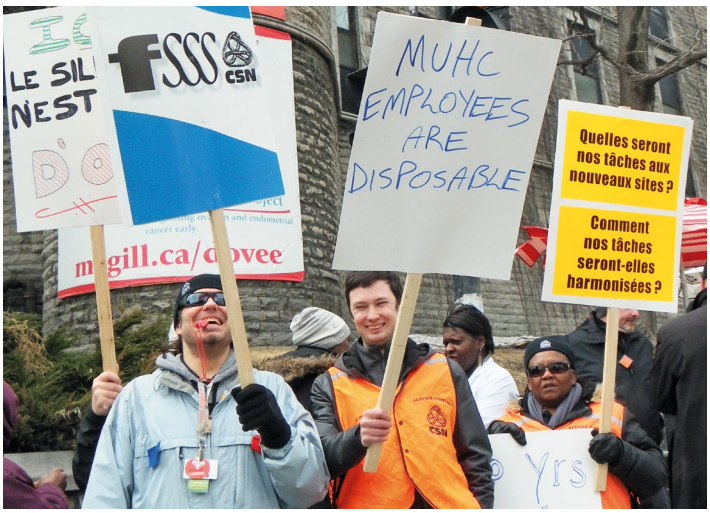

Manifestation devant l'Hôpital Royal Victoria le 9 avril au midi pour dénoncer la confusion qui règne autour du déménagement du CUSM.

Monsieur Thomas a expliqué que le déménagement du CUSM comprenait trois phases qui mèneront au transfert de quelque 2 000 travailleuses et travailleurs sur les 5 000 membres représentés par son syndicat. « On veut donner de bons services aux citoyens, a martelé le président syndical, mais c'est mal organisé. Il faut que nous sachions comment ça fonctionnera avant qu'il ne soit trop tard. Les enjeux sont trop importants ! »

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Entrée en vigueur du projet de loi 10

Jour funeste

Le 1er avril, une manifestation était organisée à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) pour protester contre l'entrée en vigueur de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux (projet de loi 10) et, par conséquent, la fin de l'organisation du réseau tel que nous le connaissions. Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de HMR (CSN) et le Syndicat des techniciens-nes et des professionnel-les de la santé et des services sociaux de HMR (CSN) avaient confectionné un cercueil, lequel a été déposé symboliquement au bureau des ressources humaines. Comme il se doit, une marche funèbre accompagnée de pleureuses et de musique appropriée a marqué ce coup d'éclat de nos syndicats qui visaient à alerter l'opinion publique de cette dérive de la démocratie issue du plan d'austérité du gouvernement Barrette-Couillard.

Radio-Canada

Triste anniversaire

Une journée de deuil a été organisée par l'ensemble des syndicats de Radio-Canada/CBC d'un océan à l'autre, le 10 avril. Il s'agissait pour ces organisations de commémorer l'annonce de la suppression de plus de 600 postes, survenue un an plus tôt. Depuis 2009, c'est plus de 2 200 emplois qui auront été supprimés par les avoués du Parti conservateur qui sont à la tête de la société d'État.

À l'occasion de cette journée de deuil, l'ensemble des employé-es syndiqués avaient été invités à se présenter au travail vêtus de noir. Le Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN) en a rajouté en organisant sur les lieux de travail des rassemblements et en distribuant des feutrines noires afin qu'on n'oublie pas les collègues de travail qui ont été victimes de l'idéologie conservatrice en matière de services publics et de démocratie.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Marche Action Climat à Québec

25 000 personnes contre le pétrole sale!

Appuyée par 80 organismes de tous horizons, la Marche Action Climat a mobilisé une foule immense à Québec le 11 avril. Festif à souhait, c'est dans une atmosphère bon enfant que s'est déroulé cet événement qui avait pour objectif de signifier aux élus canadiens que l'exploitation accélérée des sables bitumineux constitue une menace pour l'environnement, la santé humaine et l'avenir de la planète. Parés de vêtements ou d'accessoires rouges, les participants ont formé un immense thermomètre humain, devant l'Assemblée nationale, pour illustrer les dangers des bouleversements climatiques.

Invité à prendre la parole devant une foule animée, le président de la CSN a dénoncé « l'à-plat-ventrisme » du gouvernement libéral devant les velléités d'Ottawa. « On n'acceptera pas que le Québec devienne la voie de passage des sables bitumineux! », a tonné Jacques Létourneau. Le conseil central a aussi pris part à l'événement, par le biais de son comité environnement qui avait organisé un départ de Montréal.

Lock-out abusif à la Buanderie centrale de Montréal

Manœuvres antisyndicales

Manifestation devant la BCM, le 25 mars, en solidarité avec les employé-es mis en lock-out.

Les relations de travail sont très tendues à la Buanderie centrale de Montréal (BCM). La direction a imposé trois lock-out illégaux, en février et en mars, parce que les employé-es ont porté une casquette arborant le logo de la CSN. Le syndicat avait invité ses membres à la porter à la suite d'une consigne de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN), dans le cadre d'une campagne de visibilité pour protester contre l'austérité du gouvernement libéral. Il importe de rappeler que dans plusieurs établissements de santé et de services sociaux, les travailleuses et les travailleurs portent des objets de visibilité pour dénoncer le démantèlement du réseau. À la BCM, l'employeur a carrément empêché les employé-es qui portaient la fameuse casquette d'avoir accès à leur lieu de travail le 25 février, sur le quart de jour, et le 11 mars, sur les quarts de jour et de soir. Seules les personnes arborant l'objet de visibilité ont été visées.

Pour le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la BCM (CSN), Marc Beaudry, il s'agit d'un geste illégal, car il constitue, *de facto*, un lock-out. Les employé-es voulaient travailler mais en ont été empêchés par la direction. Pour sa part, la secrétaire générale du conseil central, Manon Perron, s'indigne de l'attitude patronale : « Le problème à la BCM, ce n'est pas le port de casquette, mais plutôt le mauvais climat de travail que la direction alimente. Celle-ci a prétexté le port de la casquette pour mettre en lock-out les salarié-es. »

Des plaintes ont été déposées à la Commission des relations du travail contre l'employeur pour représailles et entrave aux activités syndicales. Des salaires et des dommages sont réclamés.

CHU Sainte-Justine

À la défense de l'institution

Les trois syndicats affiliés à la CSN présents au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine ont organisé une manifestation contre les compressions budgétaires d'environ 10 M$ que le gouvernement Couillard impose à cette institution de haut renom. Ainsi, plus d'un millier de syndiqué-es ont protesté au côté de plus d'une centaine d'étudiantes et d'étudiants en grève qui s'étaient aussi joints à la manifestation. L'activité s'est tenue devant l'établissement principal du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le 25 mars. Les étudiants provenaient de l'Université de Montréal de même que du cégep du Vieux Montréal.

Dominique Pallanca, Louise Laplante et Gilles Charrois représentent les syndiqués du CHU.

Les syndicats du CHU Sainte-Justine se disent aussi particulièrement inquiets du fait que l'institution ne dispose d'aucun budget pour démarrer le projet *Grandir en santé* qui consiste en un agrandissement de la superficie de 63 % de l'établissement! Ce projet a été financé à hauteur de presque un milliard de dollars par la fondation du CHU, mais pourrait virer au cauchemar advenant que le ministère de la Santé et des Services sociaux refuse de consentir le budget de fonctionnement des nouveaux espaces. Dans cette perspective, n'y aurait-il pas là un filon inespéré pour le secteur privé, un PPP quoi?

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

---

28 avril – Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

Amiante : la tueuse par excellence

En 2014 au Québec, ce sont 164 travailleuses et travailleurs qui sont décédés à la suite d'une maladie professionnelle (107) ou en raison d'un accident du travail (57), et ce, alors que ces personnes tentaient simplement de gagner leur vie.

Malgré que le nombre de décès diminue d'année en année, il y a toujours matière à se révolter : uniquement dans la grande région de Montréal, 31 travailleurs ont perdu la vie au cours de la dernière année. Sur le plan des maladies professionnelles, l'amiante demeure à l'origine du plus grand nombre de décès au Québec. Rappelons que depuis deux ans, un nouveau règlement de la CSST vise à resserrer les mesures de contrôle et à prévenir l'exposition des travailleurs à l'amiante. Toutefois, lors de son adoption en juin 2013, le règlement accordait un délai de deux ans aux employeurs pour la localisation des matériaux contenants de l'amiante. La date butoir arrive à grands pas, soit le 6 juin. Verrons-nous les résultats rapidement? Il reste que depuis quelques années, la CSN a fait de nombreuses interventions dans ce dossier et souhaite, à l'instar de nombreux pays et organisations qui œuvrent en santé, que l'amiante chrysotile soit inscrit à la liste des produits dangereux de la Convention de Rotterdam[1]. Précisons qu'à la mi-mai, les membres de la Convention de Rotterdam auront à examiner, une fois de plus, si l'amiante chrysotile doit être ajoutée à cette liste des produits dangereux. En 2011, seul le Canada s'y était opposé. Mais il a depuis cédé à la pression.

Éliminer les dangers à la source

La base de la Loi sur la santé et la sécurité du travail est l'élimination des dangers à la source. Pour ce faire, nous vous encourageons à faire connaître les risques qui existent dans votre milieu de travail pour que ces situations soient corrigées. Tout accident ou incident devrait aussi être déclaré pour permettre que des correctifs soient apportés et ainsi éviter qu'ils se reproduisent. La prévention demeure le meilleur moyen pour éviter de tels drames.

En souvenir de ces trop nombreux travailleurs décédés, le comité d'action en santé et sécurité du conseil central vous invite à tenir la traditionnelle minute de silence, le mardi 28 avril à 10 h, à l'occasion de la Journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. En signe de deuil, assurez-vous de porter le ruban noir toute la journée, si possible.

Kim Boyer
Comité d'action en santé et sécurité (CASS)
STT de Lucille-Teasdale

[1] Juridiquement contraignante, la Convention de Rotterdam intervient dans l'importation et l'exportation de substances dangereuses pour la santé des personnes et pour l'environnement. Tout pays signataire prévoyant exporter ces produits doit informer les pays importateurs et obtenir leur accord.

Austérité libérale

Premières visées, les femmes

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le comité de la condition féminine du conseil central a organisé une soirée ayant pour thème *Les effets des mesures d'austérité sur les femmes.* Valérie Gilker-Létourneau, de L'R des centres de femmes du Québec, était notre invitée.

L'austérité ne date pas d'hier. Les compressions, on les subit depuis des décennies. L'austérité touche les gens les plus vulnérables et encore plus les femmes. Elle est au service d'une idéologie néolibérale qui mène inéluctablement à des coupes et à la privatisation des services publics. Les impacts de l'austérité sur les femmes s'inscrivent dans un mythe voulant que l'égalité entre les hommes et les femmes soit acquise. Or, ce n'est pas le cas, bien au contraire. Les femmes reçoivent en moyenne 75,3 % du revenu d'emploi des hommes pour un travail à temps plein[1] et les deux tiers des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Malgré que l'écart se soit rétréci, les femmes demeurent encore plus touchées par le travail atypique. En outre, le nombre d'heures d'absences cumulées pour des obligations personnelles ou familiales est près de six fois plus élevé chez les femmes.

Les compressions budgétaires et les fermetures les touchent davantage puisqu'elles œuvrent majoritairement dans les services publics et les groupes communautaires. Les femmes vivent plus d'endettement et s'ensuit une augmentation de la fréquentation des organismes de soutien alimentaire. Dans certaines régions, les groupes ne suffisent plus à la demande et on doit se résoudre à cesser d'offrir les services. Les usagères des centres de femmes ont peur d'être malades et la loi 10 leur fait craindre le pire. Elles ne savent plus où elles pourront aller chercher des soins et plusieurs d'entre elles ne comprennent pas bien le réseau. Les femmes victimes de violence conjugale peinent à se reloger puisque le logement social est loin d'être une priorité du gouvernement actuel. Certaines choisiront même de ne pas quitter leur relation conjugale violente de peur de vivre dans la précarité.

Selon L'R des centres de femmes, les groupes témoignent d'une diminution de la place des femmes à maints égards : en matière de développement régional, de participation active au processus décisionnel régional et de perte de financement des groupes de femmes se traduisant, dans certains cas, par la fermeture d'organismes sur le terrain.

Lorsque l'État réduit ses services sociaux, il accable les femmes puisqu'encore aujourd'hui, ce sont elles qui assument le travail domestique. La majoration des tarifs des services de garde risque de faire en sorte que plusieurs d'entre elles devront quitter le marché du travail et verront ainsi leur participation au travail invisible augmenter. Devant un tel constat, quelles sont les solutions ? Selon madame Gilker-Létourneau, il faut passer à l'action collective. Des assemblées se sont déroulées dans les derniers mois et plusieurs centres de femmes ont un mandat de grève sociale.

Les compressions ne sont pas une solution : on doit plutôt enrichir l'État. La campagne 10 milliards de solutions de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics défait le discours fataliste des néolibéraux et offre des pistes constructives. Les groupes de femmes se mobilisent avec l'ensemble des acteurs du mouvement social et ces actions de solidarité laissent entrevoir de meilleurs lendemains.

Suzanne Audette
2e vice-présidente du CCMM–CSN

➲ **www.rcentres.qc.ca**

[1] Conseil du statut de la femme, *Portrait des Québécoises en 8 temps,* 2014.

Semaine nationale de la santé mentale

Du repos... pour ne pas devenir barjo !

C'est sous le thème « Prenez une pause dégagez votre esprit » que se tiendra la 64e Semaine nationale de la santé mentale du 4 au 10 mai 2015. En ces temps d'austérité, notre santé psychologique, c'est précieux. Il faut donc avoir tous les outils possibles afin de bien prendre soin de chacun de nous, particulièrement les plus touchés et les plus vulnérables. Vous souhaitez en parler dans votre syndicat ? Nous vous invitons à consulter le site de l'Association canadienne pour la santé mentale, division Québec. Vous y trouverez tout plein d'informations et une liste d'outils à commander et à télécharger.

Gilles Bélanger
Responsable régional du développement des réseaux d'entraide

➲ **www.acsm.qc.ca**

Pour une consommation responsable

Un troc de trucs!

Les beaux jours amènent avec eux le fameux ménage du printemps suivi des ventes de garage et des bazars. Dans le même esprit, il y a de plus en plus d'évènements appelés « troc-tes-trucs ». Cette initiative diffère de la vente de garage traditionnelle puisqu'elle est plutôt basée sur l'échange. Ainsi, une carte ou des billets sont remis aux participantes et aux participants selon la valeur des objets apportés. Bref, il s'agit davantage d'une forme de troc, d'où le nom de l'évènement de plus en plus populaire dans divers quartiers de Montréal.

Pourquoi des citoyennes et des citoyens veulent-ils créer un système d'échange? En premier lieu, c'est un mode de consommation alternatif, qui diminue notre empreinte écologique et notre surconsommation. Aussi, cette activité favorise les rencontres dans sa communauté et un sentiment d'appartenance à celle-ci. Finalement, c'est bien plus économique pour tout le monde!

Plusieurs initiatives existent dans les divers quartiers de Montréal et dans les autres régions. Nous vous invitons à suivre les activités via le site Web. La Maison du développement durable prévoit aussi des évènements similaires (voir les adresses Internet ci-dessous).

Finalement, il est toujours possible de créer votre propre activité troc-tes-trucs dans votre milieu de travail. La cafétéria ou le local syndical peut devenir le lieu d'échange où on apporte ses choses le matin en échange de ce dont on a besoin sur l'heure du midi. Il s'agit d'une belle activité pour votre syndicat, surtout si vous avez un comité environnement.

Annik Patriarca
Comité environnement et développement durable
STT de la Coop UQAM (CSN)

➲**www.troctestrucs.qc.ca**
➲**http://montreal.murmitoyen.com**

Pour combattre l'homophobie

Mon allié, mon ami

La Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai, arrive à grands pas. Cette année, la Fondation Émergence centre sa campagne sur l'importance des allié-es. Qui sont ces allié-es? Ce sont ces personnes qui ne sont pas LGBT (lesbienne, gai, bisexuel-le ou transgenre), des hétérosexuel-les donc, mais qui s'engagent résolument à défendre publiquement les droits des LGBT. Non seulement ces personnes sont-elles importantes pour faire progresser l'opinion publique, mais elles constituent un rempart pour les LGBT victimes d'homophobie, qui subissent du harcèlement, de l'intimidation ou carrément de la violence. Ce sera un parent, une amie, un coloc et bien sûr, une ou un collègue de travail.

La diversité sexuelle est bien plus présente dans notre société qu'on ne le croit généralement. Toutefois, la presque invisibilité de cette réalité dans la vie de tous les jours contribue à associer la diversité à quelque chose d'anormal. Les LGBT ont donc besoin de l'appui des hétérosexuels, de gens qui affichent leur ouverture sur cette question, qui rejettent les tabous et les préjugés sur l'orientation sexuelle des LGBT et surtout, qui le démontrent. Et pour le démontrer, c'est simple : il s'agit de valoriser les LGBT de votre entourage en révélant leurs compétences, leurs qualités ou leurs valeurs. Il faut aussi refuser de s'associer aux mauvaises blagues qui ont souvent un effet d'entraînement négatif autour des gens qui les formulent et affirmer haut et fort que les LGBT, c'est ni plus ni moins comme tout le monde!

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale
➲**www.fondationemergence.org**

Dimanche de quilles avec les LGBT et leurs allié-es

Le comité LGBT du conseil central organise une activité de quilles le17 mai. Ludique et divertissant, cet événement permettra d'amasser des fonds pour la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie (CJMLH), notamment pour L'Astérisk*, un lieu de rassemblement pour les jeunes LGBT.

Dimanche 17 mai, à compter de 13 h
Salon de quilles *Darling je t'aime*
3350, rue Ontario Est, métro Joliette
Coût du billet : 20 $ (tous les profits iront à la CJMLH)

Billets disponibles au conseil central, auprès de Rabia Jouwad à rabia.jouwad@csn.qc.ca ou au 514 598-2021

Forum social mondial du 24 au 28 mars à Tunis

Un vent d'espoir !

À la fin mars s'est tenue une nouvelle édition du Forum social mondial (FSM) en Tunisie à laquelle ont pris part, outre des gens de la CSN et de la FNEEQ–CSN, une délégation du conseil central, soit Linda Boisclair et Alain Ouimet, qui tous deux nous font part ici de leurs impressions.

Nathalie Guay de la CSN et Linda Boisclair du CCMM–CSN

Le Forum social mondial s'est tenu quelques jours après les attentats terroristes à Tunis. La marche d'ouverture, colorée et festive sous un rideau de pluie, s'est terminée devant le musée du Bardo. Nous sentions une Tunisie déterminée à se tenir debout devant un acte aussi violent. Au cours des jours qui ont suivi, nous avons entendu à maintes reprises des mots de reconnaissance pour notre présence, interprétée comme un geste de solidarité.

Dans aucun autre pays musulman, les femmes n'ont la place qu'elles occupent en Tunisie. Après l'accès à l'indépendance du pays, dans les années 1950, le président Bourguiba faisait entrer en vigueur un code particulièrement moderne sur le statut des femmes qui, jusque-là, se fondait sur la charia : abolition de la polygamie, possibilité pour une femme de demander le divorce, etc. Beaucoup de femmes, dans les grandes villes du nord, ont eu une vie très proche de celle des Québécoises, mais dans le sud du pays, plusieurs restent toujours soumises à l'autorité patriarcale.

Les femmes ont joué un rôle primordial dans la révolution du Jasmin (le printemps arabe) de 2011 et la chute de Ben Ali, arrivé au pouvoir en 1987. Le gouvernement de transition, sous la gouvernance du parti Ennahda, a ensuite carrément remis en cause les droits des femmes et leur place dans la société tunisienne. Lors des élections démocratiques de 2014, les femmes ont été de toutes les luttes pour déloger Ennahda. « Dans cette histoire, on ne soulignera jamais assez que si la pensée mortifère d'Ennahda, si son programme politique d'un autre temps, le plus ancien et rance qui soit, a été mis entre parenthèses, c'est d'abord et avant tout grâce au travail politique accompli par les Tunisiennes. » (*Tout est à faire*, Serge Truffaut, *Le Devoir*, 7 janvier 2015).

J'ai suivi plusieurs ateliers touchant le thème de la condition féminine en Tunisie et ailleurs, dont *Imaginations féministes pour une économie juste*, ainsi que des ateliers sur des sujets diversifiés, dont *Le vent grec : c'est maintenant le temps de briser le piège de la dette et de l'austérité*.

Bilan ? Vent grec, vent tunisien, vent féministe, vent d'espoir !

Linda Boisclair
Comité de la condition féminine
SEE de Gaz Métro (CSN)

Un engagement nécessaire

Alain Ouimet du CCMM–CSN

Malgré la menace terroriste qui planait, j'ai eu la chance de participer au Forum social mondial, qui a réuni 45 000 personnes, provenant de 121 pays. Pas moins de 5 000 organisations s'y étaient inscrites tandis que 1 200 activités ont eu lieu.

Nous y avons rencontré l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), en compagnie de militantes et de militants syndicaux de différents pays, soit l'Italie, la France, la Belgique et le Brésil. Nous avons discuté de droits syndicaux, du droit de grève qui est menacé ainsi que de la criminalisation des mouvements sociaux dans plusieurs pays. Puis, Habib Guiza, président de la Confédération générale tunisienne du travail (CGTT), qui avait participé au congrès du conseil central en 2013, nous a invités à échanger avec des militants de syndicats locaux sur les attaques du néolibéralisme, la liberté de manifester, le pluralisme syndical et la difficulté qu'éprouve la CGTT à se faire reconnaître en Tunisie.

Parmi les nombreux ateliers auxquels j'ai participé, notons celui portant sur le rôle d'Israël dans le contrôle et la vente des armes à feu à travers le monde, puis celui sur la place et la contribution des jeunes et des mouvements sociaux dans les changements démocratiques. Dans ce dernier espace de discussion, une militante d'un groupe de femmes, un chômeur et un jeune ont expliqué qu'ils sont perçus par le gouvernement comme étant des obstacles à l'avancement de leur société ! Le jeune militant a rappelé le très faible taux de participation des jeunes aux élections. Dans un autre atelier, j'ai pu constater que les services publics subissent le même sort partout dans le monde, que ce soit en France, en Espagne, en Guinée, au Congo ou au Maroc.

Plusieurs kiosques se sont également tenus toute la semaine où j'y ai rencontré, entre autres, des gens du Yémen qui m'ont parlé des attentats terroristes qu'ils viennent tout juste de subir. J'ai aussi assisté à la conférence d'une ancienne ministre de la Culture au Mali, qui a raconté avec passion sa vision de l'émancipation des femmes dans son pays.

Convaincu de l'importance de ces échanges entre militantes et militants de différents pays, je sors de cette expérience enrichi d'une vision globale. Quatorze ans après sa première édition à Porto Alegre, le rôle du FSM est indéniable : il permet une convergence des mouvements sociaux de partout dans le monde qui mènent la lutte contre le capitalisme, l'impérialisme, le patriarcat, le racisme et toutes les autres formes de discrimination et d'oppression.

Alain Ouimet
1er vice-président du CCMM–CSN

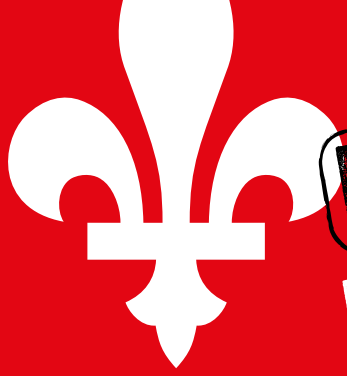

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

NON

refusons.org

CSN